



Patrice Heuss - 0479/369778  
Trésorerie et Vice-Présidence

## ANNEXE au R.O.I. - Obligations et sanctions financières

### ECHEANCIER DES FACTURES ET PROVISIONS – Septembre 2023

DATE	DESCRIPTIF	MONTANT	ECHEANCE
Fin mai - juin	Équipe : droit d'inscription annuel:	25 €	A.G. juin
	acompte nouvelle saison:	50 €	
	Nouvelle équipe : garantie bloquée :	100 €	1 <sup>er</sup> juillet
Début octobre	1ère facturation membres Actifs et Non Actifs	voir ci-dessous	30j date facture
	Affiliation + OMNIUM joueurs -> 1er octobre	15€ membre	Id
Début février	Affiliation + OMNIUM joueurs -> 1 <sup>er</sup> février Ensuite, une affiliation = une désaffiliation	20€/membre 20€/membre	Id
début décembre	facturation 1ère provision	180 €	30j date facture
début février	facturation 2ème provision + 1 <sup>ère</sup> régularisation (nv joueurs, forfaits, cartes, reports, retards)	180 € variable	30j date facture
début mai	facturation 3ème provision	180 €	30j date facture
Clôture 1 <sup>er</sup> août	déduction acompte – régularisation finale si boni : déduit de la 1 <sup>ère</sup> facture octobre si mali : virement sur compte	variable	A.G. septembre

**NOTE:** L' affiliation des membres comprend l'assurance obligatoire OMNIUM (7 €).  
Pour les membres inscrits dans 2 équipes la prime d'assurance sera facturé 3,50€ pour chaque équipe.

### FORFAITS ET AMENDES -- toutes catégories – Septembre 2023

FF Administratifs	1er forfait	30 €
	2ème forfait	40 €
	3ème forfait	50 €
FF Sportifs	1er forfait	35 €
	2ème forfait	50 €
	3ème forfait (= OUT)	100 €
Absence A.G.	Sans excuse ni procuration	20 €
AG	Absence d'un candidat pour une des trois commissions	50 €
Cartes	Jaunes	5 €
	Rouges	15 €
Report payant	Hors permutation ou report d'une dernière heure	30 €
Retard/Suspension	Par suspension administrative (max 2)	15 €
arbitrage	Quota de minimum 8 matchs à arbitrer non respecté	50 €